

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 10496
Numéro SIREN : 919 370 007
Nom ou dénomination : 2DI DRIVER

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2024 sous le numéro de dépôt 3143

9 FEV. 2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	19000000	et clos le	31120000	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>	3143
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SOCIÉTÉ LIÈVRE NANO 11 PLACE JULIAN GRINAU 94000 SAINT DENIS FRANCE		11 PLACE JULIAN GRINAU 94000 SAINT DENIS	
SIRET : 4192000070001			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées VTC

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 28% <input type="checkbox"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="checkbox"/>	Déficit <input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="checkbox"/>
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="checkbox"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="checkbox"/>	PV exonérées (art. 238 quinquies) <input type="checkbox"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="checkbox"/>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : Lieu : SAINT DENIS
Qualité : PRÉSIDENT
Nom du signataire : M. NEURALI ADRIANUF

Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus repartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) <small>- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants</small>	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	5 <small>Indemnités forfaitaires</small>	6 <small>Remboursements</small>	7 <small>Indemnités forfaitaires</small>	8 <small>Remboursements</small>

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>SAI KRIVER S.A.S</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise <u>2 PLACE JULIAN GRIMZ' 93100 SAINT DENIS</u>				
SIREN <u>19370007</u>				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
		Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>		
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations <u>Fonds commercial *</u>	010	012	
	incorporelles <u>Autres *</u>	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances <u>Clients et comptes rattachés *</u>	068	070	
	(2) <u>Autres* (3)</u>	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
Disponibilités	084	086	068	
Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II	096	098	068	
Total général (I + II)		110	112	068
PASSIF			Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	500
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u>)		132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	(232)
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	268
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)		172	
	Produits constatés d'avance		174	
Total III		176		
Total général (I + II + III)			180	068
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: TOURNOIR SA		Néant <input type="checkbox"/> *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	239	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243		244		
	Rémunérations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	239	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(232)	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(239)	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
	Provisions non déductibles*	322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SI)	324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPA/VM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZIUTE (44 octies et oncs A) 987		342	
	Repise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A) 989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138		
	Bassus d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZIANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassus urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Déduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	352	354	232	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1 Déficit col.2	370	372	232	

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2021

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values								
					Court terme* ⑤	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : <u>SAI DRIVER SAS</u>								Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700	705									
Terrains	710	715									
Constructions	720	725									
Inst. techniques mat. et outillage	730	735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745									
Matériel de transport	750	755									
Autres immobilisations corporelles	760	765									
TOTAL		770	775								
					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780	
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995		
Déficits transférés de plein droit article 209-11-2 du CGI		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860							
Total des déficits restant à reporter				870							
IV DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : **BI L'ÉQUIPE VASSE** Néant *

Exercice ouvert le : **19/09/2021** et clos le : **30/09/2022** Durée en nombre de mois : **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105
TOTAL 1	106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 2	144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
TOTAL 3	152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
-----------------------------	------------------------------------	-----

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026
Période de référence	024 du 160 au
Date de cessation	186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

SIREN 919370007

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SA DELIVER SASU

ADRESSE (voie) : 11 PLACE JULIAN GRIMAU

CODE POSTAL : 93001 VILLE : SAINT DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

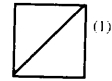
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

SIREN 018370007

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SPT DRIVEP SARL

ADRESSE (voie) PLACE JULIAN BERTIN

CODE POSTAL 92000 VILLE SAINT DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SI.

2DI DRIVER

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de : 500 euros Inscrite au RCS de Bobigny 919370007

Siège social : 2 place Julian Grimau 93200 Saint Denis

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 09/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mai à 16 heures, l'associé actionnaire unique s'est réuni au siège de la société en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur BENTALBI Abdennour, associé actionnaire unique ;
Sont présents à cette assemblée :

-MR BENTALBI Abdennour propriétaire de 500 actions

Soit les 500 actions Total des apports formant le capital social.

L'associé actionnaire unique constate que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise. Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

-Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022

-Affectation du résultat

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice 2022 et donne quitus à la présidence.

Cette décision a été prise à l'unanimité des voix présentes

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 soit un déficit comptable net de 232 euros en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Cette décision a été prise à l'unanimité des voix présentes

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Fait à Saint Denis, le 09/05/2023
En autant d'exemplaires que requis par la loi

MR BENTALBI Abdennour

